

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2020

POL1400-20
INTRODUCTION AUX RELATIONS INTERNATIONALES
MARDI 14 H - 17 H

Professeur : Issiaka MANDÉ

Bureau : A-3665,

Heures de bureau : vendredi de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous

Descriptif du cours

Introduction aux principaux concepts et aux grandes approches en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

Objectif du cours

Compte tenu des transformations profondes survenues dans le système international ces 20 dernières années, le cours vise un double objectif. Dans un premier temps, tracer une vue d'ensemble de l'évolution de l'ordre international contemporain. Dans cette perspective *historique et critique*, le cours cherche, dans un deuxième temps, à initier les étudiants et les étudiantes aux façons différentes — voire contradictoires — de concevoir l'ordre international.

Organisation pédagogique

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. Les étudiants et les étudiantes doivent impérativement lire les textes se rapportant au thème du cours.

La lecture de l'ensemble des textes est obligatoire.

Avertissement

Le professeur prend pour acquis que les étudiants et les étudiantes connaissent la politique de l'UQAM en matière de **plagiat**, de **tricherie** et de **fraude intellectuelle**. Pour information sur les règles de l'UQAM à ce sujet, consultez la page Web : [www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/]. Toute infraction à ces règles entraînera comme pénalité minimale : l'échec du cours et une note au dossier universitaire du contrevenant.

Évaluation

Syllabus : modalités d'évaluation POL1400-20, Hiver 2020

- ✓ 2 Examens de questions à choix : **25%**
5 fiches de lectures (seules les 3 meilleures notes seront retenue) : **25%**
 - ✓ Examen de mi-session **25%**
Examen de synthèse en 2 parties : **25 %**
1. **Les Questions à choix** : les dates d'examen et les matières seront indiquées dans Moodle
 2. Les dates de remise des fiches de lecture sont indiquées sur l'espace Moodle d'après un calendrier ; 3 fiches de lectures sont imposées. Votre attention est attirée sur le fait que la non-remise équivaut à la note 0 (zéro). La lecture de tous les textes reste obligatoire même si vous ne rendez pas de fiches de lecture d'autant qu'ils servent de base à la matière qui sera vue en classe et qu'ils pourraient faire l'objet d'une question d'examen.
 3. **Examen de mi-session** : selon les modalités en vigueur au Département de science politique de l'Uqam. Il portera sur les cours et les lectures obligatoires abordés et sera divisé en deux parties :
 1. La 1^{re} partie sera composée de cinq (5) questions obligatoires (réponses courtes).
 2. Dans la 2^e partie, vous répondrez à deux (2) questions à développement parmi un choix de trois (3) questions.
 4. **Un examen de synthèse** : il aura lieu en fin de session et portera sur l'ensemble de la matière du cours et des lectures obligatoires, et sera divisé en deux parties :
 - a. La 1^{re} partie sera composée de cinq (5) questions obligatoires (réponses courtes).
 - b. Dans la 2^e partie, vous répondrez à deux (2) questions à développement parmi un choix de trois (3) questions.

Récapitulatif

Questions à choix	Fiches de lecture	Questions courtes	Questions longues
25 %	25 %	25%	25%
Le même jour que les examens intra et final	3 meilleures notes sur 5 retenues	5 questions	2 questions sur 3 à traiter

- ✓ L'examen de synthèse **NE SERA PAS CORRIGÉ SI** l'étudiant ou l'étudiante n'a pas remis les trois (3) **fiches** dans les délais prescrits et **composé à l'examen de mi-session**.
- ✓ Les travaux remis en retard seront **ni corrigés ni considérés comme ayant été remis**.
- ✓ Les étudiantes et étudiants sont tenus d'**assister aux séances** du cours.
- ✓ **Pour les examens, vous ne pourrez consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs.**

Matériel bibliographique

Ouvrages obligatoires

- Le recueil de textes du cours POL 1400-10, *Introduction aux relations internationales* (disponible sur Moodle uniquement).
- Les textes seront tous accessibles via Moodle.

Concepts de base à maîtriser pour l'examen de synthèse	
Acteur international	Intérêt national
Anarchie internationale	M.A.D.
Avantage comparatif	Mercantilisme
Capitalisme	Mondialisation/globalisation
Co-existence pacifique	Ontologie
Dilemme de la sécurité	Puissance
Division internationale du travail	Régime internationale
Épistémologie	Sécurité
Équilibre de puissances	Sécurité nationale
État	Sécurisation
Gains absolus et relatifs	Sécurité collective
Guerre	<i>Soft Power</i>
Gouvernance	Souveraineté
Hégémonie	Système de Bretton Woods
Impérialisme	Système d'étalon or
Interdépendance complexe	Système westphalien

Contenu du cours

Séance N°1

- Présentation du plan de cours
- Adoption de la formule pédagogique - Explication et entente pour l'évaluation
- Introduction générale, projection de film suivi de discussions

Séance n°2 : Qu'est-ce que la discipline des Relations internationales? Théories et concepts des relations internationales

- Les Relations internationales, une discipline des sciences sociales
- Les théories des RI - Les facteurs des RI
- Les Conflits et la géopolitique

Séances n°3 et 4 : Les acteurs des Relations internationales

- Les acteurs majeurs des RI : l'État, les normes et les principes du droit international ; les OI et la gouvernance mondiale : l'Onu, ses organismes associés et les institutions de Bretton Woods
- Les forces transnationales : les ONGs, les entreprises, les communautés religieuses et les diasporas

Séance n°5 : Murs, barrières et frontières en relations internationales

Séance n° 6 : Démographie et relations internationales : la gouvernance des migrations internationales

Séances n°7-9 : Les rapports mondiaux 19^e au 21^e siècles - De l'Impérialisme européen à la première guerre mondiale

- L'entre-deux-guerres mondiales et la montée des extrêmes : l'échec de la sécurité collective
- La seconde guerre mondiale
- La guerre froide, le monde bipolaire
- La coexistence pacifique et l'émergence du Tiers-monde :
- « L'hyperpuissance américaine » ou la « fin de l'histoire » ?

Séance n° 10 : mondialisation économique et gouvernance mondiale :

- Les mutations du capitalisme, la remise en cause de la souveraineté des États et les puissances émergentes du Brics

Séance n° 11 : Les ressources naturelles, enjeu des relations internationales : la course aux terres arables et aux matières premières ;l'eau, un enjeu géopolitique

Séance n° 12 : Conférence par un invité

Deux séances seront consacrées aux examens intra et final

NB : Le calendrier et les textes de référence pour chaque séance sont en ligne sur Moodle.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

